

Nuits agitées

Le secteur hôtelier face à la concurrence de l'économie collaborative

LUXEMBOURG-DOMMELDANGE

CATHERINE KURZAWA

Au Grand-Duché, entre 300 et 400 chambres et logements sont mis en location via la plateforme Airbnb, selon le président de l'Horesca Alain Rix. Dans le même temps, le pays compte 8.000 chambres dont la moitié dans la capitale. Cette concurrence inquiète la fédération. «Ça peut se répercuter sur la restauration aussi, il faut être vigilant qu'on n'arrive pas à la même chose», a averti son président hier soir lors de la Journée de l'hôtellerie.

Les deux marchés peuvent coexister

Au sein de la fédération européenne Hotrec, l'idée n'est pas déclarer la guerre à Airbnb mais plutôt de parvenir à un «level playing field». «L'enregistrement des loueurs, c'est quelque chose qui nous semble normal», appuie Christian de Barrin. Le CEO d'Hotrec Europe affirme que l'économie collaborative, «si elle est légalisée, elle peut apporter des solutions pour des pics comme par exemple lors des Jeux Olympiques». Face à une croissance annuelle 4% du nombre de touristes en Europe, l'hôtellerie ne pourra relever le challenge seule.

Voilà pourquoi Hotrec appelle à instaurer un système d'enregistrement simple - en ligne de préférence - mais aussi à instaurer une limite entre activité ponctuelle et professionnelle à 60 jours par an par exemple. A partir de ce seuil, le particulier deviendrait un professionnel de l'Horeca aux yeux de la loi. «Je suis convaincu qu'on peut arriver à une action commune avec les plateformes», a assuré Christian de Barrin.

Un gros problème: les disparités réglementaires

Ce dernier ne parle pas d'économie du partage mais d'économie collaborative: «A partir du moment où il y a une transaction, on ne peut pas parler de partage».

Un gros souci réside dans les disparités réglementaires: à Berlin par exemple, il est interdit de louer la totalité de sa résidence principale tandis qu'à Londres, cela est permis mais 90 jours par an au maximum. En France, la collecte de la taxe de séjour est



La profession et les invités s'étaient donné rendez-vous à Dommeldange cette année

Photos: Alain Rischard/Editpres

«Je suis convaincu qu'on peut arriver à une action commune avec les plateformes»

CHRISTIAN DE BARRIN, CEO d'Hotrec Europe, à propos d'entreprises comme Airbnb

obligatoire et une activité complémentaire est permise jusqu'à 120 jours. Au-delà, l'accès à la plate-forme est coupé.

Au début de l'année prochaine, Hotrec rencontrera la commissaire européenne en charge du Marché intérieur et de l'Industrie, Elzbieta Bienkowska. La fédération espère faire entendre sa voix en février lors d'une table ronde avec la Commission européenne et des représentants des municipalités européennes. L'enjeu est de taille: on estime à 20 millions le nombre de chambres disponibles via l'économie collaborative en Europe, alors qu'Eurostat évalue à 13,6 millions le nombre de chambres d'hôtels disponibles. Hotrec a de solides arguments: l'horeca est le troisième plus grand secteur socio-économique européen avec le tourisme. Il représente 1,8 million d'entreprises et dix millions d'emplois directs. ●



Le président Alain Rix (à d.) a pu saluer Christian de Barrin, CEO d'Hotrec Europe